ont agissé accompli leur période de vingt-huit jours.

Les positions défensives qui doivent être occupées ensuite, après la déclaration de guerre, seront pourvues de leurs batteries, spécialement organisées pour la circonstance à Nancy et à Toul.

Voici les dispositions spéciales prises en prévision de ces préparatifs :

Pour ces manœuvres, le 20e régiment d'artillerie lourde des chevaux de trait d'une taille et d'une force particulières.

Les réservistes qui conduiront des chevaux aux manœuvres percevront la solde des hommes de troupes et seront nourris comme eux.

La catastrophe du Péage

Lyon, 26 décembre. — Voici le bulletin de santé des victimes de la catastrophe du Péage-de-Roussillon.

Etat stationnaire, mais toujours grave pour M. Falconnet. Etat meilleur pour tous les autres blessés.

Tamponnement en gare des Aubrais

Orléans, 28 décembre. — Vers 4 heures, le train de voyageurs n° 13, venant de Paris, a été tamponné au moment où il entrait en gare des Aubrais par une machine en manœuvre par suite de brouillard.

Trois personnes seulement ont été blessées : M. Balanger, chef de train, blessures légères au front et à la tempe ; M. Coladan, soldat au 150e, qui se rendait en permission, blessures légères à la jambe droite ; Mme Paty, de Beaugency, plusieurs contusions graves.

Les dégâts matériels s'élèvent à une dizaine de mille francs.

Accident de l'Express-Orient

Paris, 28 décembre. — Le train Express-Orient venant de Vienne est arrivé ce matin à Paris avec un retard de 47 minutes par suite d'un dérailement de deux voitures, qui s'est produit à Vandenheim, près de Strasbourg. Personne n'a été blessé.

Ce dérailement avait occasionné un retard de deux heures qui a été rattrapé en partie dans le trajet de Strasbourg à Paris.

Arrestation d'un évadé de la Guyane

Paris, 26 décembre. — M. André, chef de la troisième brigade des recherches, vient d'arrêter l'anarchiste Placide Schouppe, qui déporté à la Guyane, avait réussi à s'évader. Il partit avec l'anarchiste Pinl, condamné comme lui et un Roumain. Ils s'embarquèrent sur un canot, rencontrèrent l'estuaire du Maron, et allèrent atterrir sur le territoire hollandais. Ils durent s'engager dans une forêt remplie de fauves. Attaqués par des jaguars, ils luttèrent contre eux au moyen de longs bâtons qu'ils avaient arrangés en forme de lances. Schouppe et Pinl purent échapper à ces animaux, mais le Roumain fut dévoré.

Schouppe et Pinl continuèrent leur route. Aux abords d'une ville, ce dernier fut pris par des gendarmes. Quant à son compagnon, il gagna le Brésil ; mais, comme il lui fut impossible de gagner sa vie dans un pays dont il ignorait la langue, il passa en Amérique, où il resta quelques temps ; de là, il alla en Belgique. A Anvers, où il séjourna, il commit plusieurs vols qui lui valurent cinq ans de réclusion. Ayant purgé sa peine, Schouppe vint à Paris et se logea dans une maison de la place Blanche. C'est là qu'il a été arrêté.

Terrible accident de chasse

Melun, 28 décembre. — Dans l'après-midi de dimanche, un terrible accident de chasse s'est produit près de Melun. M. Fabre, avocat à Paris, propriétaire du château de Mauny, a tué accidentellement un de ses invités, M. Lemarinier, rentier à Paris, âgé de cinquante-cinq ans. Tous les deux venaient de descendre de voiture et cessaient, avant de commencer à chasser, lorsqu'un faux mouvement de M. Fabre, fit partir son fusil, et M. Lemarinier, atteint, s'affaissa aussitôt. La mort avait été instantanée.

Épidémie de rougeole

Châlons-sur-Marne, 28 décembre. — Plusieurs cas de rougeole ont récemment été signalés parmi les hommes des 35e et 40e d'artillerie. Une dizaine ont dû être transportés à l'hôpital militaire.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

SCANDALE ALLEMAND

Princesse et laquais

Berlin, 28 décembre. — L'empereur et toute la cour, aussi bien que les autres cours des Etats germaniques, sont profondément scandalisés par l'aventure d'une princesse appartenant à une des plus vieilles dynasties de l'Europe, qui s'est laissée séduire par un laquais, jeune et joli garçon, mais de la plus basse extraction.

La jeune princesse en question n'est autre que la princesse Marie, la plus jeune fille du prince héritier du grand-duché de Mecklembourg-Strelitz.

La princesse Marie, à peine âgée de dix-sept ans, est d'une grande beauté et d'une remarquable intelligence. Ses intrigues avec le jeune laquais de la cour de Strelitz durèrent depuis plusieurs mois sans que les parents de la princesse en aient jamais eu le moindre soupçon.

Lorsque les conséquences de cette faute devinrent visibles, le célèbre professeur Olshausen de Berlin fut appelé à la cour et s'hâta pas à

LA BELGIQUE

Un père qui tue ses enfants

Spa, 28 décembre. — A Spa habitaient, depuis deux mois, les époux Freymanne-Trillet, avec leurs deux enfants : Thérèse, âgée de cinq ans, et Hélène, âgée de trois ans.

Le mari, paresseux et ivrogne, rendait le ménage malheureux, et les époux Freymanne, qui habitaient Verviers, résolurent de venir chez les parents de la femme, qui habitaient Spa, et allèrent prendre Deschizins, à Spa. Ce matin, Freymanne, après s'être fait expulser d'une église où il avait fait du scandale, rentra chez lui et s'enferma dans la chambre qu'il occupait avec sa femme et ses deux fillettes. Celles-ci dormaient encore.

Quelques instants après, trois coups de revolver retentissent. Les beaux-parents et la femme Freymanne montèrent en toute hâte et se trouvèrent devant un effroyable spectacle. Les deux fillettes se trouvaient sur leur petit lit, et poussaient des cris de douleur. Freymanne était étendu à terre et, d'une blessure à la tête, perdait son sang en abondance.

Les deux pauvres enfants expirèrent dans les bras de leur mère, folle de désespoir. La police, prévenue, accourut, ainsi que plusieurs médecins.

Freymanne demanda tout-à-coup à sa femme de s'approcher de lui, elle obéit, mais le misérable l'attira violemment près du lit et, saisirant un poignard, l'ouvrit d'un coup de rasoir. Celle-ci ne fut pas atteinte et on maintint en respect le criminel, qui s'est tiré une balle sous le menton ; elle est sorti par le haut du temple droite. La blessure n'est pas mortelle.

LOTERIE DE L'EXPOSITION

Séries	Numér.	Séries	Numé.	Séries	Numéros
210	4.556	307	4.546	62	837
270	6.262	46	266	31	4.617
48	7.324	17	6.582	221	6.941
25	1.716	268	3.173	86	9.291
289	4.803	123	5.913	241	756
209	7.300	101	1.932	270	8.625
224	6.415	278	3.953	251	3.029
48	8.289	77	7.301	122	9.246
142	9.230	93	3.004	57	5.495
153	5.192	125	8.178	288	3.136
304	7.870	101	4.194	30	875
81	8.623	113	1.201	205	1.573
88	9.577	308	4.402	97	3.558
213	870	94	6.561	63	3.660
134	5.233	21	8.998	169	3.934
163	3.918	295	6.983	74	9.855
165	1.582	37	715	70	9.250
174	3.848	265	6.515	102	6.504
188	6.193	256	241	290	8.625
244	9.105	184	2.388	86	1.832
208	8.072	107	4.166	171	5.039
32	5.144	29	6.555	223	9.449
60	1.108	61	7.456	305	9.088
69	9.706	103	1.684	317	4.497
68	1.888	173	8.533	172	987
50	1.592	73	4.214	4	6.564
36	6.475	160	1.463	307	9.336
29	1.990	132	1.519	140	5.225
233	8.202	98	549	70	6.758
285	1.985	199	2.484	173	8.546
122	7.119	147	7.146	282	3.711
63	2.003	181	7.041	199	8.804
267	3.347	286	4.302	11	5.248
89	6.126	126	4.366	17	5.501
190	1.875	283	3.775	166	9.104
193	4.958	192	1.594	306	5.195
262	1.127	176	3.741	211	3.443
95	9.835	245	4.200	247	8.540
132	6.317	128	5.013	4	5.950
75	2.995	147	8.303	46	8.625
184	1.495	175	7.732	212	6.535
41	5.999	309	410	135	1.221
44	8.343	222	6.152	23	7.912
94	135	252	8.375	255	671
273	9.558	62	7.755	300	1.179
27	5.364	142	6.538	519	1.291
100	707	192	9.247	274	6.788
273	1.192	310	5.656	244	5.089
146	722	310	3.589	107	7.018

Dernière Heure

« Cyrono de Bergerac »

A la Porte-Saint-Martin

Paris, 28 décembre. — La Porte-Saint-Martin a donné ce soir la première représentation de *Cyrono de Bergerac*, pièce en vers en 5 actes de M. Eugène Rostand. Cet ouvrage, qui a brillamment réussi, va sans doute désagréger

Chronique Régionale

L'armement des pompiers

M. Guillemin, député, a demandé que les corps de sapeurs-pompiers armés soient munis de fusil Gras.

M. Barthou a répondu qu'il espérait pouvoir s'entendre à ce sujet avec le général Billot avant la discussion du budget de la guerre.

Depuis vingt-cinq ans, tout le monde est soldat en France ; tous les hommes, — à quelques rares exceptions près, — qui servent dans les corps de sapeurs-pompiers ont passé sous les drapeaux ; tous savent se servir du fusil et l'entretenir.

De bonnes armes données aux pompiers armés serviraient à former un noyau d'excellents tireurs qui, en cas d'événement, augmenteraient dans de fortes proportions la valeur des corps de troupes sur lesquels ils seraient dirigés.

Le moment où les pompiers de la guerre ne verra pas d'inconvénients à délivrer aux sapeurs-pompiers une partie des fusils Gras qui se rouillent dans les magasins.

Conseil de Préfecture

Les Prud'hommes de Roubaix

Lundi après-midi, à deux heures, le Conseil de Préfecture a rendu son arrêt concernant les élections des Conseillers Prud'hommes ouvriers de Roubaix.

La protestation concernant les sieurs Ségard, Carrette et Lepers est rejetée.

Voici les considérants de cet arrêté :

Vu la protestation formulée par les sieurs Bernault, Alfred Petit, Pollet, Watteau, Soulle et Dumez contre les candidats proclamés élus lors du scrutin du 28 novembre pour l'élection des conseillers prud'hommes ouvriers de Roubaix ne sont pas éligibles ;

Que les sieurs Achille Lepers, Emile Carrette et E. Vandepitte sont tous les trois employés en chalnetier et ne sont plus ouvriers depuis de longues années ;

Que le sieur Vandepitte est marchand de charbon ; que le sieur Henri Ségard est jardinier pour le compte de la ville bien qu'il soit élu comme tisseur.

Considérant que les requérants concluent à ce qu'il plaise au Conseil de préfecture, annuler l'élection des sieurs Lepers, Carrette, Vandepitte et Ségard ;

Le Conseil considérant, en ce qui concerne les sieurs Ségard, Lepers et Carrette, que les conditions requises pour être électeur ou éligible, lorsqu'il s'agit, attendu que Ségard, élu conseiller prud'homme dans la première catégorie, y est électeur sous le n° 1.748 et que Lepers et Carrette, élus conseillers prud'hommes de la 2e catégorie, y sont électeurs sous les numéros 728 et 1.328 ;

Considérant qu'il n'y a point lieu de rechercher si les sieurs Ségard, Lepers et Carrette ne sont plus ouvriers et que les conclusions des requérants que cela ressort des allégations des protestataires qui auraient dû tout d'abord protester contre leur inscription sur la liste électorale sous les dispositions combinées des art. 4 et 8 de la loi.

En ce qui concerne Vandepitte,

Considérant que le sieur Vandepitte a été élu conseiller prud'homme de la 3e catégorie alors qu'il est inscrit sur les listes électorales de la 6e sous le numéro 962 ;

Considérant que c'est en vain que la défense a fait observer que son inscription en 6e catégorie est le *fait d'une erreur, le sieur Vandepitte devait réclamer* avant la clôture des listes électorales conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi ;

Pour ces motifs, après en avoir délibéré, le Conseil arrête :

Art. 1er. — La protestation concernant les sieurs Ségard, Carrette et Lepers est rejetée ;

Art. 2. — L'élection du sieur Vandepitte est annulée.

Me Brackers-d'Hugo représentait les protestataires.

Me Parmentier était l'avocat des défendeurs.

Le Conseil de révision

Afin de ne pas faire coïncider les opérations des conseils de révision avec la période électorale, le ministre de la Guerre a décidé que les conseils de révision fonctionneront à partir du 21 février, ainsi qu'il apprès le tirage au sort.

Nominations officielles

Personnel administratif. — *Contributions directes.* — Sont nommés percepteurs :

MM. Burat, percepteur de Villers-sire-Nicole, Nord, 3e classe, perception de Roupeldé, même département, 2e classe — Poutry, percepteur à Houdschoote, Nord, 3e classe, à la perception de Villers-sire-Nicole, même département, 2e classe — Rychalowski, receveur municipal de la ville de Bergues, Nord, à la perception d'Houdschoote, même département, 3e classe — Puyé, percepteur de Gravelines, Nord, 3e classe, à la perception de Sin-le-Noble, même département, 1re classe — Baude, percepteur de Grenelles, Pas-de-Calais, 1re classe, à la perception d'Hersin-Coupigny, même département.

MM. Gillon, percepteur surnuméraire du Nord, à la perception de Beuc-le-Hard, Seine-Inférieure, 4e classe, 1re classe — Lemaître, percepteur surnuméraire du Pas-de-Calais, à la perception de Longueville, Seine-Inférieure, 4e classe, 1re tour — Martin, percepteur de 1re classe à Villers-les-Guines, Aisne, en la même qualité à Gravelines, Nord — Daniel, percepteur de Janville, Eure-et-Loir, en qualité à Hélfy, Pas-de-Calais, et non installé, à la perception d'Hirson, Aisne, 1re classe.

MM. d'Aubuisson, percepteur de Cambrin, Pas-de-Calais, 2e classe, à la perception de Bully, même département, 1re classe — Dugnol, percepteur de Présent, Pas-de-Calais, 2e classe, à la perception de Cambrin, même département, 2e classe — Bellay, percepteur à Bouchain, Nord, 2e classe, à la perception de Présent, Pas-de-Calais, 2e classe.

Droit de vacances. — Sont nommés vérificateurs : M. Bourgeois, vérificateur-adjoint à Lille est chargé, avec son titre, du bureau de Toul — Valle, vérificateur-adjoint, est nommé vérificateur de 2e classe à Cotiommiers — Canard, vérificateur-adjoint à Arras est chargé, avec son titre, du bureau de Fécamp.

Sont nommés vérificateurs adjoints : MM. Antoine Casille, ancien adjudant au bureau de Lille — Tertour, Achille Thiédry, marechal-des-logis au bureau d'Arras.

Chronique Locale

ROUBAIX

QUESTION D'OCTROI

Sous ce titre, nous avons publié hier, un communiqué de la *Société industrielle et commerciale de Roubaix*, donnant un arrêté de la Cour de cassation, sur une question qui intéresse à un très haut degré les industriels et les entrepreneurs.

C'est à ce titre que nous croyons devoir revenir sur cette affaire.

Il y a eu, en effet, le 2 juillet de la même année MM. Mullier, de Roubaix, avaient payé à la ville une somme de 581 fr. 95 sur 19,387 kilogr. de tuyaux de fer servant de tuyaux extincteurs.

Soutenant que ces tuyaux étaient destinés à des considérés comme destinés à la construction immobilière et partant devaient être exonérés du droit d'octroi, MM. Mullier assignaient la ville en restitution de droits indûment perçus.

L'affaire vint devant la justice de paix du canton-nord de Roubaix, président M. Petit, juge de paix.

Exaltant tous les errements précédents, l'honorable magistrat affirmait en quelque sorte une interprétation du texte de l'article 523 du Code civil, déclarant que jugement très-équitable, que les tuyaux ou métaux en général ne doivent être assujettis aux droits d'octroi que lorsqu'ils servent à une construction immobilière, et non lorsqu'ils ne sont qu'un accessoire de cette dernière, sans être nécessaires à son édification.

Les tuyaux, spécialement, ne sont pas impossibles les tuyaux servant d'extincteurs automatiques, — c'était la cause du conflit — et simplement suspendus par des brides métalliques aux sommiers intermédiaires du plafond, ne les étai dont être détachés sans aucune détérioration.

Enfin, que, en cas d'incertitude ou d'ambiguïté, le juge de paix avait le pouvoir d'interpréter le tarif d'octroi et doit le faire plutôt en faveur des assujettis que de la régie.

Après avoir établi ce qui précède d'une façon tout à fait lumineuse, le Tribunal de Paix, concluait dans son jugement en premier ressort : que les taxes imposées aux sieurs Mullier, par l'octroi, ne constituant pas notamment une saine interprétation de son tarif et condamnait la ville de Roubaix, le 13 mars 1896, à rembourser aux sieurs Mullier la somme de 581 fr. 95, ainsi que les droits indûment perçus, la condamnait de plus aux dépens.

La ville de Roubaix fit appel de ce jugement devant le tribunal de Lille qui, *purement et simplement*, confirma l'arrêt du honorable magistrat de Roubaix.

La ville se pourvut alors en cassation, mais cette fois, elle a vu le sort de l'arrêt que nous avons publié hier et qui fait du jugement de M. Petit, un jugement d'espèce.

Avis militaire

Les jeunes gens de nationalité française, âgés de 18 ans révolus et n'ayant plus de 25 ans, qui désirent servir dans le corps des *Equipages de la flotte*, sont prévenus que les engagements volontaires pour ce corps seront ouverts au premier dépôt des équipages de la flotte à Cherbourg, à partir du 5 janvier prochain.

Les soldats désirant contracter une des professions suivantes : ajusteurs, tourneurs, fondeurs, forgerons, chaudronniers, électriciens, charpentiers, tonneliers, tailleurs d'habits, cuisiniers, cordonniers, etc., et les clairons tambours ou clairons.

Pour les formalités à remplir et les pièces à produire, s'adresser à la mairie (bureau militaire), rue Neuve (2e étage).

Un nouveau confrère

Un nouveau journal : *Le Nord sténographique illustré*, dont le Rédacteur en chef-gérant est M. Edmond Dann, vient de faire son apparition.

Ce journal mensuel, publié avec l'autorisation de M. Em. Duployé, est l'organe officiel du Cercle sténographique Roubaisien, de l'Union sténographique de Tourcoing, du Cercle sténographique Armentiérois, du Lycée sténographique de Valenciennois, de la Ligue sténographique de Gondecourt, du Cercle sténographique Dunkerquois, etc., etc.

Il a comme collaborateurs des professeurs de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire.

Réceptions du Nouvel An

La Mairie nous communique l'avis suivant :

Tout en ayant le vif désir de continuer à entretenir de cordiales relations avec les corps constitués et les fonctionnaires, l'Administration municipale *ne recevra pas à l'occasion du Nouvel An.*

A la Chambre de Commerce

Hier, vers quatre heures de l'après-midi, les membres de la Chambre de Commerce se sont réunis sous la présidence de M. J. Lagache, pour la réception officielle de M. A. Waeles, délégué de Roubaix à la mission lyonnaise.

Après avoir remercié le jeune explorateur, M. Lagache lui a remis, au nom de la Chambre de Commerce de Roubaix, une médaille en or portant :

Chambre de Commerce de Roubaix : mission en Chine ; Albert Waeles, 1895-1897.

Très ému, M. Waeles a remercié en quelques mots bien sentis.

A la Bourse

On vient d'apposer dans la Bourse de Roubaix, un tableau destiné à recevoir l'affichage de tous les renseignements commerciaux.

A l'avenir, les intéressés trouveront là des indications aussi utiles que précises.

Accident

Un ramasseur de bobines, Joseph Morlier, âgé de 26 ans, demeurant à Wattrelos et travaillant au peignage Alfred Motte, rue d'Avelighem, a eu la main droite prise entre le balayeur et l'avant-train d'une carde, en voulant retirer un morceau de laine.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Leplat qui a prescrit un repos de dix jours.

Une grève de tisserands

Hier matin, vers 11 heures, une grève s'est déclarée au tissage Harinkouck, rue de Barvil.

Habituellement le broyage des chaines est fait par des ouvriers spéciaux. Hier matin, M. Harinkouck ayant annoncé à ses tisserands qu'une machine spéciale allait être mise en service, quatre ouvriers sur deux cents ont quitté l'atelier, ne voulant pas accepter ces conditions.

Dans l'après-midi, à deux heures, une entreprise, qui n'a amené aucun résultat, a eu lieu *entre le patron et une délégation. Tous les tisserands en grève travaillent à la mécanique.* Quatre ouvriers ont repris le travail. M. Harinkouk espère que cette grève sera de courte durée.

L'Incendie de la rue du Grand-Chemin

Dans notre numéro d'hier nous avons parlé d'un incendie qui s'était déclaré vers onze heures du soir, chez Mme Dubuisson, 24, rue Hilaire, fabricante de caisses, rue du Grand-Chemin. Comme nous l'avons dit ce sont quatre jeunes gens en passant qui ont donné l'alarme.

Les pompiers que l'on avait fait prévenir ne tardèrent pas à arriver et mirent la pompe à vapeur en batterie. Mais à ce moment, le feu avait transformé le bâtiment renfermant les ateliers en un immense brasier qui projetait une lueur si intense qu'elle fut aperçue à Lille. A minuit les pompiers étaient maîtres du feu.

Mais les pompiers ont dû agir tout à fait détruit et du bâtiment il ne reste plus que quatre murs noircis.

Seul, un magasin en peu écarté du foyer de l'incendie a pu être préservé.

Une petite machine à vapeur, les scies, les outils et tout ce que renfermait l'atelier a été la proie des flammes.

Les dégâts sont évalués, non pas à 15,000 fr. comme nous l'avions dit mais à 25,000 fr.

Il y a environ pour 40,000 francs à la Compagnie *Le Nord*.

Jusque maintenant la cause du sinistre est inconnue. L'immeuble appartient à M. Desurmont, brasseur à Tourcoing.

Au cours de l'incendie, deux pompiers ont été blessés, le sapeur Facon qui est tombé d'un mur de trois mètres de hauteur et s'est fait des contusions aux jambes, et le sapeur Lucq qui s'est coupé à la main gauche.

A deux heures du matin, les pompiers rentraient à leur hôtel.

Sur les lieux du sinistre nous avons remarqué MM. Villon et Lecoute, commissaires de police et M. Polivez, lieutenant de gendarmerie.

Le service d'ordre était fait par une brigade de gendarmerie et la police sous les ordres de M. Derveaux, inspecteur.

Cheval emporté

Hier, vers cinq heures de l'après-midi, un cheval attelé à un cabriolet arrivant dans une course-folle du carrefour de la place Faidherbe, lorsque, à l'angle des rues Saint-Laurent et de Tourcoing, un brusque écart du cheval fit retourner le véhicule.

A ce moment passaient des tombereaux appartenant à M. Tiberghien, entrepreneur de terrassements. — Deux des conducteurs : Henri Vahas et Adolphe Pluquet saisirent le cheval, retournèrent le véhicule qui ne contenait aucun voyageur.

Le défaut de plaque empêchant de savoir à quel appartenait l'équipage, les deux conducteurs le conduisirent au poste de police de la Grande-Place où le propriétaire peut aller le réclamer.

Réunion des fleuristes

Une réunion générale préparatoire des fleuristes et des jardiniers fleuristes a eu lieu dans un café Pandore, rue Pauvrée, à l'effet de jeter les bases d'un syndicat professionnel destiné à la défense de leurs intérêts gravement compromis.

Après l'audition d'un exposé de leur situation et des moyens proposés propres à conjurer le mal grandissant chaque jour, et avoir fixé au lundi 11 janvier la date de la réunion constitutive du syndicat, ils entendirent à l'unanimité l'ordre du jour suivant, sanctionné par leur adhésion et suasse à l'Union commerciale :

« Les fleuristes, jardiniers et horticulteurs vivant tous du commerce des fleurs tant naturelles qu'artificielles, commerce si éprouvé en ce moment par l'effet d'un maintenant aussi inexplicable que mal-heureux, réunis en assemblée générale, rue Pandore, approuvent les démarches entreprises par *l'Union Commerciale de Roubaix* du concert avec celles de Lille et de Tourcoing, démarches, toutes spontanées et entreprises dans le sens de la défense de leurs intérêts et aussi dans l'esprit de la solidarité qui doit unir tous les petits commerçants patentés sans distinction, sont heureuses de lui témoigner toute leur confiance et de l'encourager dans sa belle mission.»

Comité de protection de l'enfance

A l'occasion de la Noël, le Comité de protection de l'enfance a fait, la semaine dernière, une nouvelle distribution de vêtements de bébés aux mères qui lui ont présenté les enfants les mieux portants. La séance était présidée par M. Ch. Deschodt, président, et M. Dupuis, commissaire assesseur. MM. Dupuis-sous-Delrance et le docteur Butruille, vice-présidents.

Voici la liste des mères récompensées :

Mmes Dujumne, rue Watt, 13 ; Vandevelde, rue du Pileur, cour Desrousseaux, 17 ; Nonque, rue de Croix, 56 ; Helynck, rue de Lille, cour Berton, 1 ; Desir, rue Watt, cour Six ; Sénez, rue de Naples, cour Dubuis ; Leclercq, rue d'Epinay, 41 ; Carou, rue Dorgnesauxcourt, cour Haquette, 2 ; Devienne, rue de Lannoy, fort Desprez, 39 ; Vossberg, rue de Jeumont, 21 ; Vandenbrouck, rue des Vélocipèdes, cour Daforêt, 6 ; Lesbons, rue Paul Bert, 9 ; Louvet rue des Champs, cour Lagrée, 6 ; Vankegemoorler, rue de l'Industrie, cour Bleri, 39.

Mmes Soleau, boulevard Beaurepaire ; Dostal, rue du Tilleul, cour Tonnaux, 15 ; Vandercruyssen, rue Lacroix, cour Broux ; Dutrieux, rue Franklin, cour Cornil, 4 ; Rys, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 17 ; Lenart, rue Dronet, 65 ; Lepers, rue de Cloiseul, fort Mullier, 3 ; Leclercq, rue du Nouveau Monde, cour Stoen, 9 ; De Clerck, rue Lavenne, cour Boyaval, 10 ; Ladsous, rue Fulton, 3 ; Lerouge, rue des Sept-Ponts, cour Desrumaux, 7 ; Declercq, rue de Mouscron, cour Simon, 9 ; Dumulder, rue de la Guiguette, cour Duhamel ; Jodo, rue Lacroix, cour Delannoy, 13.

Tous les trousseaux étaient largement garnis et les chers petits n'auront pas froid cet hiver ; on le doit au travail et au zèle du Comité de dames et aussi au charitable concours d'un nombre considérable d'autres personnes dévouées que le Comité nous demande de remercier en son nom. On nous cite *tout particulièrement Mlle Coulbeux, directrice de l'Institut Sevigné et ses élèves ; Mme Gontiero Hansart ; Mlles Florentin, Lemaire ; Mlles Vaudroy, Dinont Mlle Veil ; Mlles Quinel ; Mme Charles Quint-Devillé ; Mme et Mlle Delsaldin ; Mlle Gombert ; Mme Simart-Nicolas ; Mme Pelleau ; Mlle Felhon ; Mlle Louise Lerouge ; Mme Chrétien.*

Le Comité de protection de l'enfance exprime aussi sa gratitude à ses généreux souscripteurs qui ont assuré la vitalité de son œuvre.

Bien que ces distributions des récompenses et des vêtements ne se fassent qu'à époque fixe, les dames du Comité recevront avec plaisir pendant toute l'année, les objets et vêtements que l'on voudrait bien mettre à leur disposition.

Prière d'adresser les objets aux adresses ci-dessous : Mme Deschodt, 24, rue Pellart ; Mme Butruille, 13, rue de Châteaux ; Mme Desrousseaux-Defrenne, 25, rue Pauvrée ; Mme Alfred Florentin, 4, rue des Arts ; Mme Alf. Reboux, 71, Grande-Rue Mme G. Deschodt, 26, Grande-Rue ; Mme Achille Coulez, rue de l'Industrie ; Mme Veil Dutil, rue des Champs, 22 ; Mme Renée Cocz, 56, rue de Moulin.

Fanfare Delattre

Les musiciens de la Fanfare Delattre sont instamment priés d'assister à la répétition générale, qui aura lieu aujourd'hui mercredi à 8 heures 3/4 du soir, au lieu de vendredi prochain. Présence indispensable.

Fourrière à chiens

Dans la journée de lundi, trois chiens ont été mis en fourrière, et trois propriétaires ont été dressé d'une contravention.

Section des ivrognes

Les nommés : Pierre Baelde, âgé de 41 ans, demeurant rue Neuve, et Adolphe Hiron, âgé de 31 ans, sans domicile fixe, ont été arrêtés pour ivresse et conduits au dépôt.

Feu sur la cheminée

Lundi soir, vers six heures et demie, un feu de cheminée s'était déclaré chez M. François Dolal, cabaretier, à l'angle des rues Jeanne d'Arc et Pierre Motte. Le feu a pu être éteint aussitôt il n'y a pas eu de dégâts.

Menus faits

Un rapport pour manque irrégulier à son cheval a été fait à la charge de M. Charles Marissal, demeurant rue des Sept-Ponts.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 décembre

Le Conseil municipal s'est réuni, hier soir, pour la continuation de ses travaux de la session ordinaire de novembre.

Il est neuf heures cinq, lorsque les membres de l'assemblée communale font leur entrée dans la salle des séances.

L'appel nominal constate la présence de vingt-cinq conseillers, sous la présidence de M. Hassebroucq, maire.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le maire fait l'éloge funèbre de M. Alexandre Desmouveaux, conseiller municipal, décédé dans les circonstances que l'on sait, l'expression des re-

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*

LE NAUFRAGÉ

Par HENRY HAZART

PROLOGUE

— Tiens, c'est vrai, j'oubliais que, sur le coup, il m'en a dit pas d'un mot, mais d'une simple connaissance de café, un italien, le prince de je ne sais plus comment, j'avais fait insérer cette annonce. Si je n'étais pas si besoin de ces voyages, vous n'auriez pas eu vingt ces prix dérisoire. Vous la revendrez le double quand il vous plaira.

Michel Cordier fit une grimace où se peignait tout son orgueil de parvenu.

— Je n'ai pas acheté votre maisonnette pour la revendre, dit-il avec hauteur.

— Pardon ! il le faut, dit-il en souriant. Moi, je l'avais presque promise à une belle petite.

Il tira de sa poche un volumineux portefeuille bourré de papiers et dans lequel il serra ses cinquante mille francs.

— Il y a là-dedans, dit-il, pour plus de vingt millions d'affaires, toutes excellentes à réaliser, si j'avais des capitaux.

Il ne m'en dirait pas d'un mot, mais d'une simple connaissance de café, un italien, le prince de je ne sais plus comment, j'avais fait insérer cette annonce. Si je n'étais pas si besoin de ces voyages, vous n'auriez pas eu vingt ces prix dérisoire. Vous la revendrez le double quand il vous plaira.

Michel Cordier fit une grimace où se peignait tout son orgueil de parvenu.

— Je n'ai pas acheté votre maisonnette pour la revendre, dit-il avec hauteur.

— Pardon ! il le faut, dit-il en souriant. Moi, je l'avais presque promise à une belle petite.

Il tira de sa poche un volumineux portefeuille bourré de papiers et dans lequel il serra ses cinquante mille francs.

— Il y a là-dedans, dit-il, pour plus de vingt millions d'affaires, toutes excellentes à réaliser, si j'avais des capitaux.

— J'ai beaucoup voyagé, dit-il, et partout j'ai récolté, en haut lieu, des concessions de toutes sortes : mines de houille, de cuivre et même d'or, pêcheries d'huîtres perlières, ponts à construire, échainage de cités que ne connaissent pas encore les bienfaits du gaz, chemins de fer à créer en pays nouveaux. Tenez ! je pars après-demain, pour l'Amérique du Sud, à la Terre-de-feu ; j'y ferai l'élevage des petits moutons.

— Bonne chance, monsieur Diaz. dit Cordier du ton d'un homme qui réclame sa liberté.

— *Comme ça, vous ne vendriez même pas* d'une concession de mine d'or dans la Guyane indépendante ?

— Grand merci !

— De la construction d'un chemin de fer au Japon ?

— Vous perdez votre temps, monsieur Diaz.

— Le Mexique était un des chercheurs d'occasion que rien ne décourage.

— N'auriez-vous, de votre côté, aucune affaire à me proposer, *monsieur Cordier?*

— Aucune.

— En êtes vous bien sûr?

— L'insistance de Diaz prêta à rire au Normand.

— Avez-vous, continua le Mexicain, vendu à la République Argentine le brevet de votre invention ?

— Non, pas encore.

— Voulez-vous me charger de cette transaction dans le délai de trois mois ?

— Cela dépend...

— Fixez vous-même votre chiffre.

— Deux cent mille francs au minimum.

— Entendu. Si je vends votre brevet plus de deux cent mille francs, le surplus sera ma commission.

— Topez là.

Et Cordier lui tendit sa large main ouverte.

Le Mexicain hésitait, mais, en homme expéditif et de précaution, il tira d'un carnet une feuille de papier timbré, s'empara d'un porte plume et, séance tenante, dressa un acte de convention en bonne et due forme.

Cordier, plein d'admiration, le laissa faire. Il écouta religieusement la lecture de l'acte et ne se décida à le signer qu'après en avoir pesé tous les termes.

Puis, à son tour, il remit à Diaz les pièces de son brevet argentin.

— Merci, monsieur Cordier, dit le Mexicain ; il n'y a tel que de s'expliquer pour se faire comprendre, comme de l'entente, pour réussir à vendre votre brevet, je reviendrai à Paris par le premier paquebot.

— Et vos petits moutons de la Tere-de-feu.

— Je les laisserai grossir. Ah ! j'allais oublier de vous recommander Simon. Simon, c'est... ou plutôt c'était mon jardinier-concierge de la ville des Ducelles, l'homme que je vous ai parlé tout à l'heure. Il travaille présentement chez un pépiniériste de Vitry. C'est un brave garçon dont le seul défaut est de boire avec excès, les jours où on lui donne congé.

— Boit-il pendant le service ?

— Jamais !

— Donnez moi son adresse. A propos, la villa est-elle bien garder ?

— J'ai remis les clés à maître Laplanche locataire de bateau du voisinage.

— Mais je suis !

— Un employé du loueur couche dans la villa. Pour plus de sûreté, prenez Simon ; c'est un gaillard qui n'a pas froid aux yeux.

Michel referma dans son tiroir, l'adresse du jardinier, et les deux hommes se séparèrent, enchantés l'un de l'autre.

Peu d'instants après, Jean Jonnatt rejoindre son frère.

Michel lui offrit un cigare et l'invita à s'asseoir.

— Pas, d'un ton grave ;

— J'ai appris, lui dit-il, que tes patrons de la fonderie de Saint-Maurice cherchaient un commanditaire de cinq cent mille francs. Je connais l'affaire, elle est bonne. Pourquoi ne m'en as-tu point parlé ?

— Parce que la somme me paraissait un peu forte.

— Cinq cent mille francs, voilà une belle misère. Je viens peut-être d'en gagner deux cent mille tout à l'heure dans un jeu de hasard. Du moment qu'il s'agit de ton avenir, je ne regarderai pas à la dépense. C'est qu'il serait temps, garçon, de t'établir !

— Bien volontiers.

— De te marier.

— C'est mon plus vif désir.

Le gars se mêlait, il se tenait raide, prêt à la riposte.

— Il serait temps, pour toi, continua Michel, s'épouser une fille qui t'apporte, avec une dot convenable, la confortable aisance.

Ces dernières mots firent pâlir de colère l'amoureux de Louise.

— Tu sais bien, père, qu'*elle* n'a pas un sou de dot.

— Qui ça, *elle* ?

— Louise.

— Louise ! répéta Michel.

Il s'arrêta net. Comment aurait-il pu formuler une critique contre sa nièce ?

— Bref, dit-il enfin, tu connais mon avis sur